

SUJET 1

1. Pouvoir exécutif, législatif, judiciaire.
2. A l'initiative du Président de la République sur proposition du 1^{er} ministre ou à l'initiative de membres du Parlement.
3. Parlement = Assemblée nationale + Sénat ou Députés + Sénateurs.
4. Consultation directe des citoyens par le Président de la République.
5. Suffrage universel direct majoritaire à deux tours.
Mandat : 5 ans.

GROUPEMENT INTERACADEMIQUE II		Session 2001
Durée : 45 min	Page 1/1	EP2 : Commercialisation - Environnement économique, juridique et social
CORRIGE N°1 Premier jour		CAP FLEURISTE